

**République Française**  
**Département des Hautes-Alpes**  
**Commune de Saint André d'Embrun**

**PROCES VERBAL**

L'an deux-mille vingt-trois, le 26 octobre à 18 h 00, le conseil municipal de Saint André d'Embrun s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie MELMONT, Maire.

**Membres présents :** MELMONT Jean-Marie, BACHENET Claude, JOURCIN Chantal, BOURNAT Jean-Marie, TOVOLI Claude, MASUCCIO Léonard, BACHENET Hélène, ROBINET Gilles, DELAISEMENT Pierre, ROCHE Karine, YVANT Marine.

Membres excusés: Monsieur GALLE Bernard donne pouvoir à ROBINET Gilles  
Monsieur SALOT Thierry donne pouvoir à Jean-Marie BOURNAT

**Quorum :** Le quorum est atteint avec 11 membres présents

**Secrétaire de séance :** YVANT Marine

**Ouverture de séance :** 18 h 20

**Ordre du jour :**

- ❖ Désignation du Secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 octobre 2023

*Institutions et Vie politique :*

1. **Délibération à prendre suite à la démission du 1<sup>er</sup> adjoint (suppression d'un poste d'adjoint ou élection d'un nouvel adjoint)**
2. **Modification des membres de la commission Appel d'Offres**
3. **Modification des membres des commissions communales**
4. **Modification des représentant au sein du Syndicat d'Eclairage Public**

**Questions diverses**

Monsieur le Maire précise que les points 2 et 4 ne donneront pas lieu à des délibérations car ce sont les suppléants déjà élus qui remplaceront l'Adjoint démissionnaire.

1. **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 06 octobre 2023.**

VU le Code Général des Collectivités et notamment ses articles l'article L 2121-15 et L.2121-29,

**Vu** le projet de procès-verbal, de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 6 octobre 2023 et qui a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Marine YVANT. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, Approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 octobre 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **5. Délibération N° 35-2023 Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur Alain Di Franco, 1<sup>er</sup> Adjoint, a démissionné de son poste d'Adjoint au Maire et de son mandat de Conseiller Municipal et que cette dernière a été acceptée par Monsieur le Préfet en date du 17 octobre 2023.

**Vu** les dispositions de l'article L.2122-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales qui précise qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au Maire et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression du poste d'un adjoint,

**Considérant** que le corps municipal compte actuellement 4 adjoint nommés le 25 mai 2020 mais que ce nombre pourrait être ramené à 3 adjoints, sans que la bonne marche des services municipaux n'en soit altérée, sans contrevenir au chiffre de 1 adjoint imposé par l'article L2122-1 et sans que ne soit atteinte la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixée par l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant** que la démission d'un Adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur ;

Monsieur le Maire propose, en conséquence de supprimer un poste d'Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré

- Décide de supprimer un poste d'Adjoint pour la durée du mandat
- Fixe le nombre d'Adjoints à trois
- Actualise le tableau du Conseil Municipal

Voté à 8 voix pour 5 contres  
(Messieurs Bournat, Robinet  
Salot, Delaisement et Galle)

Monsieur Robinet signale néanmoins que cette décision va à l'encontre de ce qui avait été dit lors de la réunion de préparation au conseil.

## **2. Délibération N° 36 -2023 Modification des Commissions Communales et Désignation de leurs membres**

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Il précise également que suite à la démission de Monsieur DI FRANCO il est nécessaire de modifier la composition des commissions communales.

Il propose donc de modifier les commissions déjà existantes comme il suit.

## **I. AGRICULTURE – MONTAGNE - FORET – PASTORALISME – ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE**

**Compétences :** (gestion des questions relatives à l'agriculture, à la forêt, et au pastoralisme, préservation de l'environnement, développement économique et durable...)

- BACHENET Claude
- BOURNAT Jean-Marie (référent)
- BACHENET Hélène
- SALOT Thierry
- YVANT Marine
- GALLE Bernard

*Elus à l'unanimité*

## **II. BATIMENTS COMMUNAUX – TRAVAUX – RESEAUX D'EAU**

**Compétences :** Programmation et suivi des travaux afférents à la création et à l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux ainsi qu'aux réseaux d'eau...)

- BACHENET Claude (référent)
- MASUCCIO Léonard
- TOVOLI Claude
- GALLE Bernard
- SALOT Thierry

*Elus à l'unanimité*

## **III. URBANISME**

**Compétences :** (gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme, PLU...)

- ROBINET Gilles
- GALLE Bernard
- DELAISEMENT Pierre (référent)
- MASUCCIO Léonard

*Elus à l'unanimité*

## **IV. AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE**

**Compétences :** (participation aux conseils d'école, relation entre la Direction de l'école et la Mairie, gestion des affaires périscolaires cantine garderie...)

- ROCHE Karine (référent)
- JOURCIN Chantal
- BACHENET Hélène

*Elus à l'unanimité*

## **V. ANIMATIONS – VIE SOCIALE ET COMMUNALE**

**Compétences :** (organisation et présence lors des événements officiels et festifs...)

- ROCHE Karine
- JOURCIN Chantal
- BACHENET Hélène (référent)
- YVANT Marine

*Elus à l'unanimité*

## **VI. AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES**

**Compétences :** (gestion des actions en faveur des ainés, mise en place d'actions en faveur des personnes en difficulté, mobilité...)

- ROCHE Karine
- JOURCIN Chantal (réfèrent)
- BACHENET Hélène

*Elus à l'unanimité*

## **VII. BULLETIN COMMUNAL ET COMMUNICATION**

**Compétences :** (Préparation du bulletin municipal, publications sur le site communal, communication avec la presse...)

- ROBINET Gilles
- JOURCIN Chantal
- YVANT Marine (réfèrent)

*Elus à l'unanimité*

## **VIII. PATRIMOINE – CULTURE ET SENTIERS**

**Compétences :** (Valorisation et préservation du patrimoine et des traditions locales, valorisation des actions d'embellissement de la commune (propreté, fleurissement)....)

- BOURNAT Jean-Marie
- GALLE Bernard
- TOVOLI Claude (réfèrent)

*Elus à l'unanimité*

## **IX. FINANCES**

**Compétences :** (Analyse les projets de budgets, étudie les questions financières et fiscales, soumet au conseil municipal les comptes administratifs...)

- BACHENET Claude
- ROBINET Gilles (réfèrent)
- DELAISEMENT Pierre
- YVANT Marine

*Elus à l'unanimité*

## **X. SECURITE**

**Compétences :** (repérage et programmation de mesures de sécurité sur le territoire communal...)

- BACHENET Claude
- YVANT Marine
- BOURNAT Jean-Marie (réfèrent)
- DELAISEMENT Pierre

*Elus à l'unanimité*

## **XI. VOIRIE**

**Compétences :** (Programmation des travaux d'entretien des routes communales, numérotation et dénomination des voies...)

- BACHENET Claude (réfèrent)
- BOURNAT Jean-Marie
- MASUCCIO Léonard
- JOURCIN Chantal

*Elus à l'unanimité*

### 3. Questions diverses

Monsieur Delaisement souhaiterait rencontrer la Directrice de l'Ecole afin d'évoquer la sécurité à l'école.

Madame Bachenet Hélène signale que 2 enfants de l'école ont gravé leur nom sur une table de l'école.

La coupe pour le bois façonné devrait être faite dans la semaine prochaine et délivrée deuxième quinzaine de novembre.

Fin de séance à 18 h 57

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Marine YVANT

Jean-Marie MELMONT